

**LA PRÉFÈTE**

à

Mesdames et Messieurs les maires

*En communication à*

*- Madame la secrétaire générale, sous-préfète  
de l'arrondissement de Rodez*

*- Madame la sous-préfète  
de l'arrondissement de Millau*

*- Monsieur le sous-préfet*

*de l'arrondissement de Villefranche-de-Rouergue*

Rodez, le

**20 DEC. 2024**

**OBJET** : Hommage national aux victimes du cyclone Chido survenu à Mayotte.

Par décret du 19 décembre courant, le Président de la République et le Premier ministre ont déclaré jour de deuil national le lundi 23 décembre, afin de rendre hommage aux victimes du cyclone Chido qui a ravagé le département de Mayotte le samedi 14.

Par ailleurs, le Premier ministre a demandé la mise en berne des drapeaux sur les bâtiments et édifices publics le lundi 23 décembre, et l'organisation d'un moment de recueillement, à 11 heures, pour permettre aux agents des services publics de s'associer à cet hommage.

Je vous remercie par avance de prendre toutes dispositions utiles dans le respect de ces consignes.

Pour la préfète et par délégation,  
le directeur

  
Alexandre RIZZON

- Copie à Monsieur le président de l'association départementale des maires
- Copie à Monsieur le président de l'association départementale des maires ruraux